



Déclaration

Pas de sécurité de l'eau sans sécurité écologique Pas de sécurité écologique sans sécurité de l'eau

A l'initiative du Conseil mondial de l'eau et de ses partenaires,
les signataires de la présente déclaration

Considérant :

- 1/ Les liens forts existant entre les ressources en eau et les systèmes naturels,
- 2/ Le rôle des écosystèmes dans le maintien de la richesse de la biodiversité, du patrimoine culturel, des services d'approvisionnement en eau et de régulation, soutenant ainsi le droit universel à l'eau, y compris pour les populations les plus vulnérables,
- 3/ La nécessité, une fois de plus démontrée par la crise du Covid-19, de renforcer la résilience dans le monde entier, compte tenu de la nature complexe des écosystèmes et de leur sensibilité aux changements climatiques, aux activités humaines incontrôlées, et aux catastrophes,
- 4/ L'agenda international lié à la biodiversité, au changement climatique, au développement, à la résilience face aux catastrophes, et à l'eau,
- 5/ La responsabilité particulière qui doit être celle du secteur de l'eau au cœur du développement durable, et dans l'installation de cercles vertueux entre les politiques publiques dédiées à la sécurité de l'eau et la sécurité écologique,

S'engagent à :

- 1/ Continuer de promouvoir une meilleure articulation entre la gestion de l'eau pour les besoins humains et de l'eau pour la nature,
- 2/ Encourager une meilleure intégration des écosystèmes dans les activités du secteur de l'eau, y compris les stratégies d'adaptation au changement climatique, la protection et l'approvisionnement des ressources en eau, les approches par bassin, la réduction des risques de catastrophe, un développement économique et des conditions de vie équitables, dans un objectif de résilience au long terme pour les communautés rurales et urbaines, et pour la production alimentaire,
- 3/ Promouvoir des politiques publiques plus intégrées qui connectent la gestion de l'eau, la préservation de la biodiversité, l'équité sociale, la résilience face aux catastrophes, le développement économique durable, et encouragent en parallèle l'adoption par les entreprises de principes de responsabilité sociale et environnementale pertinents,

4/ Promouvoir la mise en œuvre de Solutions Fondées sur la Nature en tant *qu'actions qui protègent, gèrent durablement et restaurent les écosystèmes naturels et modifiés d'une manière qui réponde aux défis sociétaux de façon efficace et adaptative, afin de produire des bénéfices pour le bien-être humain et pour la biodiversité* (notamment selon le Standard mondial de l'UICN) aux échelles des bassins, locales, nationales et régionales, clarifier et promouvoir leur *modèle économique*, et renforcer l'évaluation de leur efficacité économique, ainsi que les mécanismes financiers et de gouvernance dédiés à leur mise en œuvre,

5/ Accroître la production et le partage des connaissances, ainsi que les systèmes de surveillance cohérents des ressources en eau et de la préservation de la biodiversité,

6/ Sensibiliser le grand public et impliquer les gestionnaires de l'eau et de l'environnement, les usagers et les communautés dans les stratégies de gestion intégrée des ressources,

7/ Mobiliser à travers le monde leurs partenaires, praticiens de l'eau et gestionnaires de la biodiversité, pour adopter, promouvoir et mettre en œuvre la présente déclaration.